CADRE VII
Réforme n° 20

Tableau des superficies de plancher *(m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)*
NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.
NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.
NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe.

AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL		ETAT	-3	-2	-1	**Total sous-sol**	0	+1 (inclus entresol)	+2									**Total hors-sol**
Logement		Existant			17	17	21	38	6									65
		Projeté			17	17	21	64	5									90
Bureau		Existant																
		Projeté																
Equipement d'intérêt collectif ou de service public		Existant																
		Projeté																
Commerce	Grand commerce spécialisé	Existant																
		Projeté																
	Autre	Existant																
		Projeté																
Commerce de gros		Existant																
		Projeté																
Etablissement hôtelier		Existant																
		Projeté																
Activités productives	artisanales	Existant																
		Projeté																
	de haute technologie	Existant																
		Projeté																
	industrielles	Existant																
		Projeté																
	de production de services matériels	Existant																
		Projeté																
	de production de biens immatériels	Existant																
		Projeté																
Activités logistiques		Existant																
		Projeté																
Services intégrés aux entreprises		Existant																
		Projeté																
Autre *(à préciser)*		Existant																
		Projeté																
Total de la superficie plancher		Existant				**17**												**65**
		Projeté				17												**90**